

**BULLETIN MENSUEL**

PUBLIE PAR LA

**Chambre de Commerce Française  
DE MONTREAL****SEANCE DU 1er JUIN 1911.**

La séance est ouverte à quatre heures quinze minutes.

Sont présents: M. A. Chayet, Consul Général de France, M. A. F. Revol, président, M. J. Obalski, vice-président, M. C. Galibert, conseiller, M. G. Vennat, secrétaire.

**Ordre du jour.**

Lecture du procès-verbal.  
Dépouillement de la correspondance.  
Election d'un membre adhérent.  
Loi des droits d'Auteur au Canada.  
Questions diverses.

**Procès Verbal.**

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

**Correspondance.**

Le secrétaire donne un résumé de la correspondance de quinzaine, duquel il résulte que nous avons reçu 100 lettres et que nous en avons envoyé 78, plus une centaine de circulaire pour le Bulletin Spécial.

Parmi les lettres reçues, on remarque:

Une adhésion.

Quatre démissions.

Six demandes d'agents pour: Huiles d'olives, Clouterie et chaînes soudées, Boutons et agrafes, Cognac, Corsets, Lingerie fine.

Trois demandes de représentation émanant d'agents canadiens pour: Librairie et articles de Paris, Articles de toilette, Essences et produits chimiques, Eaux minérales, Papeterie, etc.

Quatorze demandes de renseignements confidentiels.

Onze enquêtes ou demandes de renseignements sur débouchés concernant: Pommes évaporées, Huile d'olive, Fabrication d'avirons en frêne, Morue, Conserves de homards, Tarifs de transport, Droits de douane sur papiers sulfurisés, Pierres précieuses, Production de spiritueux au Canada.

Une demande d'arbitrage.

Quatre lettres relatives à des litiges en cours ou des réclamations contre agents et clients.

Une lettre de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger etc., demandant une subvention, etc., etc.

**Election d'un membre adhérent.**

Cette élection est renvoyée à la prochaine séance, faute du quorum nécessaire.

**Droits d'auteur.**

M. le Président entretient ses collègues d'un projet de loi soumis au parlement fédéral canadien par l'hon. S. Fisher, ministre de l'Agriculture, ayant pour effet de créer un régime nouveau en matière de protection littéraire et artistique au Canada.

A première vue, la loi projetée semble défavorable aux intérêts français et il paraît nécessaire de s'opposer à son adoption ou, tout au moins, d'y faire apporter des modifications importantes.

Après discussion de la question, la Chambre décide de donner, dans le bulletin de juin, une analyse de ce projet de loi, faisant ressortir les inconvénients qu'il présente pour les littérateurs, auteurs et éditeurs français, puis de signaler cette situation à Paris, au ministre compétent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

**SEANCE DU 15 JUIN 1911.**

La séance est ouverte à quatre heures quinze minutes par M. A. F. Revol, président.

Sont présents: MM. A. Chayet, Consul de France, L. Raynaud, vice-consul, C. R. des Isles, membre d'honneur, J. Obalski, vice-président, M. Chevalier, C. Galibert, conseillers, E. Rampon.

MM. Chouillou & Husson se sont fait excuser.

**Ordre du jour.**

Lecture du procès-verbal.  
Dépouillement de la correspondance.  
Election d'un membre adhérent.  
Échanges commerciaux franco-canadiens.

Questions diverses.

Vacances de la Chambre.

#### Procès- Verbal.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

#### Correspondance.

Il est fait un résumé de la correspondance de quinzaine, duquel il résulte que, depuis la dernière séance, nous avons reçu 48 lettres et nous en avons envoyé 54.

Les lettres reçues renferment.

Trois demandes de renseignements confidentiels.

Deux demandes d'agents: Dentelles et lingerie fine, Cognac.

Neuf demandes de renseignements sur: Fabrication de conserves de morue, Adresses de fournisseurs de pierres lithographiques, Débouché pour chaînes soudées, Taxes de voyageurs de commerce, Fret, Machines agricoles et moulins à vent, Débouché pour pantoufles, Valeurs canadiennes.

Une démission.

Une lettre donne des adresses de fabricants de porcelaine en France.

Une lettre du Ministère des douanes donnant interprétation du tarif douanier.

Une lettre relative à un litige.

Neuf relatives au Bulletin Spécial.

Etc., etc.

#### Election d'un membre adhérent.

M. Joseph Desurmont-Pollet, manufacturier de laines, à Tourcoing (Nord) est élu membre adhérent, à l'unanimité.

#### Echanges commerciaux Franco-canadiens.

M. le Président appelle l'attention de ses collègues sur l'accroissement des exportations françaises au Canada au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars, très satisfaisant en lui-même puisqu'il constate une augmentation de 14 pour cent, mais néanmoins insuffisant, si on le compare aux gains réalisés par l'Allemagne, au cours de la même période, qui s'élèvent à 27 pour cent, ainsi que cela résulte de la Revue Commerciale publiée dans notre bulletin de juin.

Il est décidé de continuer à stimuler les efforts de nos compatriotes, en leur recommandant de venir eux-mêmes au Canada pour y nouer des relations ou tout au moins d'y envoyer des représentants compétents et expérimentés.

M. le Président signale qu'il a constaté avec plaisir qu'un nombre appréciable de négociants et industriels français visitent le Canada et repartent satisfaits des commandes prises et des affaires traitées. Il souhaite que ce mouvement se continue et s'accélère.

#### Questions diverses.

M. Rampon fait observer que, nonobstant les dispositions de l'art. 7 de nos Statuts, qui obligent nos membres actifs à être domiciliés dans le district de Montréal, la liste de ceux-ci contient les noms de

plusieurs membres ne satisfaisant pas à cette obligation.

Il estime que ces membres étant dans l'impossibilité d'assister aux séances et de prendre part aux délibérations de la Chambre devraient être classés dans la catégorie des membres adhérents.

La Chambre reconnaît la justesse de cette observation et décide de procéder à la révision de la liste de ses membres actifs à l'une de ses prochaines séances.

M. Obalski, secondé par M. Rampon, propose l'adoption par la Chambre d'une motion exprimant à M. Chayet, notre consul général, récemment nommé à un autre poste, les regrets que nous cause son prochain départ et manifeste l'espoir que le nouveau consul général qui sera nommé au Canada occupe son poste pendant un laps de temps beaucoup plus long.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. Chayet remercie la Chambre de cette marque de sympathie et assure ses membres qu'il conservera d'eux un excellent souvenir.

#### Vacances de la Chambre.

La Chambre décide de s'ajourner "sine die", étant donné que l'on entre dans la période des vacances.

La séance est levée à cinq heures trente minutes.

### SEANCE SPECIALE DU 30 JUIN 1911.

A l'occasion du passage à Montréal de M. Alfred Kleczkowski, ministre plénipotentiaire, ancien Consul Général de France au Canada et l'un des membres d'honneur de notre Chambre, une séance spéciale a été convoquée pour le vendredi 30 juin, à 4 heures 30 de l'après-midi, dans nos locaux.

Etaient présents, outre M. Kleczkowski: MM. C. R. des Isles, membre d'honneur, A. F. Revol, président, J. Obalski, vice-président, M. Chevalier, C. A. Chouillou, E. Galibert, F. Bergsend, E. Dulieux, C. Galibert, E. Lassalle, E. Vautelet.

La séance étant ouverte, M. le Président prend la parole et adresse à M. Kleczkowski les souhaits de bienvenue les plus chaleureux.

"Tous, dit-il, nous nous sentons rajeunis en vous revoyant au milieu de nous. Votre présence nous reporte au temps où, représentant de la France au Canada, vous veniez vous asseoir autour de cette table à chacune de nos séances, privilège de votre titre de président d'honneur, dont vous étiez heureux de faire usage.

La Chambre de Commerce française de Montréal n'a pas oublié la dette de reconnaissance qu'elle a contracté envers vous elle est heureuse de vous manifester aujourd'hui toutes ses sympathies.

"Depuis que vous nous avez quittés (novembre 1906) le Canada a fait beaucoup de progrès; son commerce a augmenté considérablement et ses échanges

avec la France ont progressé d'une manière satisfaisante.

Notre Chambre aussi a suivi ce mouvement ascendant. En 1906, nous n'avions qu'une trentaine de membres adhérents, tandis que nous en comptons maintenant près de soixantes; quant à nos membres adhérents, leur nombre est passé de 350 à 500 — Notre installation est meilleure; notre personnel plus nombreux; notre bulletin mensuel, plus volumineux, contient un plus grand nombre d'indications utiles; enfin, nous sommes en mesure de rendre plus de services au commerce français.

"L'année 1911 marque, d'ailleurs, pour nous, une date mémorable. C'est le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Compagnie et nous nous proposons de commémorer cet anniversaire en publiant un ouvrage intitulée "Le Canada et la France" qui sera largement répandu dans ces deux pays et qui contribuera puissamment à les faire mieux connaître l'un de l'autre, à leur grand avantage mutuel.

Il nous reste à exprimer un regret: c'est que la brièveté de votre séjour parmi nous nous enlève l'espoir de vous voir participer aux fêtes de nos noces d'argent et nous privera de la présence de l'un de nos meilleurs amis de la première heure."

M. Kleczkowski remercie avec effusion M. le Président de ses souhaits de bienvenue.

Il a, lui-même, conservé le meilleur souvenir des membres de la colonie française et des institutions françaises qu'il a, pendant longtemps, connus à Montréal et il en fournit la preuve par son voyage au Canada, sans aucun autre objectif en vue que celui de les revoir et de constater leur prospérité.

"Point n'est besoin de chiffres ni de statistiques pour se rendre compte des progrès du Canada. Il suffit pour cela d'une promenade dans les rues de Montréal, qui a matériellement beaucoup changé depuis moins de cinq ans. Dès les premiers coups d'oeil, l'on s'aperçoit bien vite que ce pays s'enrichit, qu'il est en voie de développement intensif, qu'il a une confiance illimitée en les innombrables sources de richesse qu'il recèle.

"A Paris, principalement dans le monde de la finance l'on parle beaucoup du Canada et les capitalistes français recherchent toutes les occasions propices de faire des placements de fonds dans les entreprises canadiennes.

"Mais il est indispensable que les promoteurs et lanceurs d'affaires canadiens ne cherchent à écouler en France que les actions de compagnies sérieuses et solidement établies car toute perte d'argent subie par l'épargne française sur des valeurs canadiennes aurait une très grave répercussion sur l'avenir des relations financières franco-canadiennes.

"Il appartient à la Chambre de Commerce française de mettre en garde nos compatriotes contre les dangers

que peuvent leur faire courir des entreprises douteuses ou insuffisamment solides; il est de son devoir d'agir de la sorte.

En terminant, M. Kleczkowski réitère tous ses remerciements et affirme toutes ses sympathies pour notre compagnie; il se déclare heureux que cette occasion lui ait été fournie de reprendre contact avec elle et lui souhaite toute la prospérité qu'elle mérite et dont elle s'est constamment montré digne par les grands services qu'elle a rendus au commerce français.

La séance est levée à cinq heures trente minutes.

---

## REVUE FINANCIERE

---

La Bourse de Montréal a montré la semaine dernière une activité que la somnolence de la quinzaine précédente et la période de chaleurs accablantes que nous traversons ne pouvait faire prévoir.

En général, la tendance est à la hausse et quatre de nos bonnes valeurs ont réalisé ces jours derniers des gains appréciables. Parmi les plus favorisées, citons le Montreal Street Railway, depuis longtemps à 222, qui est monté à 225, après avoir touché la cote de 226; le Toronto Street Railway, qui a oscillé entre 145 $\frac{1}{4}$  et 147 $\frac{3}{4}$ ; le Montreal Cotton, qui a monté de quatre points en un jour, étant maintenant à 158 $\frac{1}{2}$ ; le Dominion Textile, à 70 $\frac{1}{4}$ , en hausse d'un point; le Canadian Pacific Railway, très-ferme à 238 $\frac{1}{2}$ ; le Richelieu & Ontario, actif, à 119, etc., etc.

La tendance du marché est décidément excellente et rien ne fait présager un mouvement de baisse à brève échéance.

L'argent n'est cependant pas très-abondant, les banques conservant leurs disponibilités pour faire face aux grandes demandes qui se produiront lors des moissons.

La situation financière de l'état est en bonne posture. D'après le dernier rapport officiel, le revenu total du Canada pour l'année dernière a été de \$117,780,309; c'est le meilleur résultat qui ait été obtenu jusqu'ici; il dépasse de plus de seize millions de dollars celui de l'année précédente.

Dans ce chiffre, le revenu de l'accise figure pour \$7,965,394; celui des postes pour \$9,146,953; celui des travaux publics et chemins de fer pour \$10,818,834; enfin d'autres revenus, provenant de diverses sources, ont produit \$7,879,341.

Tout fait présager que cette ère de prospérité se continuera et que les revenus de l'an prochain atteindront cent vingt-cinq millions de dollars.

Pour les deux premiers mois du présent exercice, les revenus du Canada ont été de \$18,573,441.

Les recettes des grandes compagnies de chemins de fer sont très satisfaisantes et la perspective de leurs affaires, pour l'année en cours, est des plus brillantes.

En définitive, les détenteurs de bonnes valeurs canadiennes ont lieu d'être contents: ils peuvent envisager l'avenir avec confiance, au moins pendant une période de plusieurs mois.

Voici le dernier cours de quelques-unes des plus importantes valeurs:

	Cours	Div.	Rapp.
			p.c.
Bell Telephone . . . . .	146	8	5.47
Can. Cement, priv. . . . .	84	7	8.33
Canadian Pacific Ry . . . . .	238	10	4.20
Dominion Coal, priv. . . . .	112	7	6.25
Dominion Steel . . . . .	57	4	7.01
Dominion Textile, ord. . . . .	69	5	7.24
Dominion Textile, priv. . . . .	102	7	6.86
Dominion Iron, priv. . . . .	102	7	6.86
Halifax Street Ry. . . . .	145	8	5.51
Montreal Street Ry . . . . .	225	10	4.44
Toronto Street Ry . . . . .	145	7	4.82
Lake of the Woods, priv. . . . .	141	8	5.67
Montreal Light, Heat and Power	168	8	4.76
Montreal Telegraph . . . . .	145	8	5.51
Montreal Cotton . . . . .	158	8	5.06
Ogilvie, ord. . . . .	129	8	6.20
Ogilvie, priv. . . . .	123	7	5.69
Richelieu & Ontario Navig. . . . .	119	6	5.08
Shawinigan (Mines) . . . . .	115	5	4.24
La Rose (Mines) . . . . .	4½	8	

## COMMERCE ET NAVIGATION

Le commerce du Canada pour les deux premiers mois de l'année fiscale a atteint, cette année \$112,170,190 ce qui est une augmentation de sept millions sur la même période de l'année dernière.

Durant ces deux mois les importations ont été de 74,936,779 soit une augmentation de cinq millions et demi tandis que les exportations ont un peu diminué. Elles ont été de 31,098,988 soit un million et trois quart de moins que pour la même période l'année dernière. Dans le mois de mai seulement le commerce total a été de 67,748,232, soit une augmentation de huit millions et demi. Pour ce mois les exportations ont été de 20,155,756 soit une amélioration de deux millions et les importations se sont chiffrées à 43,257,805 soit une augmentation de quatre millions et demi.

Tout indique que la situation commerciale sera excellente cette année au Canada, les récoltes s'annonçant bien et les conditions générales étant très-favorables.

Les immigrants continuent à arriver; le défrichement des terres augmente d'année en année, sans ralentissement; la construction est fort active dans les villes; de grands travaux publics s'exécutent dans toutes les parties du pays. Le Canadian Northern Railway construit un gigantesque réseau ferré; il vient

d'acheter de vastes emplacements dans la ville de Montréal pour y construire une gare et dans la banlieue pour y établir des usines, dépôts de machines, ateliers de réparations, etc.

Les chaleurs torrides que nous venons de subir pendant une semaine ont jeté le désarroi dans certains commerces, notamment celui des fruits, très important au Canada en cette saison. Une grande quantité de fruits a été gâtée et le surplus a dû être vendu à vil prix, ce qui a fait encourir aux négociants des pertes matérielles considérables.

Les cultivateurs se plaignaient aussi de la sécheresse mais d'abondantes pluies, survenues un peu partout, ont calmé leurs appréhensions. Les légumes et les produits de la ferme se vendent très cher. On fait espérer au consommateur que leur prix diminuerait sensiblement si le traité de réciprocité avec les États-Unis était en vigueur, mais, de leur côté, les fermiers, les éleveurs et les maraichers comptent sur ce fameux traité pour vendre plus cher leurs produits. Il semble bien difficile de concilier ces deux prétentions.

\* \* \*

La navigation est toujours fort active, mais ne présente rien de saillant à signaler.

On procède actuellement, dans le port de Montréal, à la construction d'un élévateur à grains, à la réfection de plusieurs parties de quais et à différents autres travaux importants lesquels, cependant, n'entravent aucunement le déchargement et le chargement des steamers.

Une grève des débardeurs, dont il est question depuis l'ouverture de la navigation ne s'est pas produite et ne se déclarera vraisemblablement pas; ce n'était qu'une rumeur menaçante. Quant à la grève des matelots de la marine anglaise, on ne s'en est aucunement senti ici.

Sur les lacs, les fleuves et les canaux canadiens la circulation ininterrompue des vapeurs et des barges fait affluer vers Montréal, port océanique, les produits des forêts, des mines, des manufactures ou de l'agriculture que le Canada exporte. Cette saison, l'exportation du bétail vivant sur l'Angleterre a été particulièrement importante; au cours des trois dernières semaines, plusieurs navires à destination de Londres et de Manchester en ont emporté 5,786 têtes, ce qui constitue une sérieuse augmentation sur la période correspondante de l'année dernière.

La semaine dernière, le Canada a également envoyé en Angleterre 29,342 balles de foin et 60,654 boîtes de fromage. Quant au fromage, ce chiffre est inférieur à celui de l'année précédente. En mai et juin 1910, l'exportation de fromage s'était élevée à 354,741 boîtes, tandis que pendant ces deux mois en 1911, elle n'atteint que 320,899 boîtes.

Nonobstant les grandes chaleurs, le niveau de l'eau se maintient à 28 et 29 pieds, au grand avantage des

pilotes et capitaines de navire. On n'a pas encore signalé cette année un seul échouement sur la route du fleuve St Laurent.

### LES DROITS D'AUTEUR AU CANADA

Les réflexions dont nous avons fait suivre, dans notre dernier Bulletin, l'article de M. Louvigny de Montigny sur le projet de loi Fisher, n'ont pas été du goût du journal "Le Canada."

Sans nous attarder au ton assez inattendu que l'organe officieux du gouvernement fédéral donne à ses critiques, nous tenons à expliquer une fois de plus l'attitude que nous avons cru devoir prendre.

On nous accuse de vouloir créer en France une impression défavorable au projet de loi en question. Nous sommes obligés de reconnaître que cette accusation n'est pas absolument imméritée.

La Chambre de Commerce Française de Montréal ne fait que son devoir en renseignant les Français de France sur toutes les questions qui les touchent, de près ou de loin. Nous sommes ici pour défendre les intérêts français toutes les fois que nous les croyons menacés. Dans ce cas particulier, nous demeurons convaincus qu'ils le sont et c'est pourquoi nous continuons à souhaiter que le projet de loi Fisher ne soit pas voté sans que les intéressés, du côté français, s'ils le jugent nécessaire, aient eu le temps de faire valoir leurs objections.

Nous considérons même que nous rendons service au gouvernement canadien en attirant son attention sur les difficultés qui résulteront inévitablement de la mise en vigueur de ladite loi.

Une fois de plus nous répétons que nous considérons que ce projet de loi est dangereux, parce qu'il fait table rase des conventions internationales et dénonce la Convention de Berne, au lendemain du jour où les tribunaux canadiens, sur les instances des auteurs français, ont imposé le respect de cette convention.

On nous rendra cette justice qu'avant d'exposer notre point de vue, nous avons laissé un écrivain canadien exposer librement le point de vue canadien.

Nous pouvons ajouter que nous ne sommes pas seuls de notre avis. Ce n'est, en effet, un secret pour personne, que, même au — Canada — le projet de loi en question compte des adversaires dont l'opinion n'est pas à dédaigner.

Quant au point de vue français nous avons constaté que plusieurs journaux de France, avant même que notre précédent article ait paru, ont jugé le projet de loi Fisher dans le même sens que nous. A propos de l'intention du Canada de s'affranchir de la Convention de Berne, un journal parisien: "Le Monde Artiste", (10 juin 1911), conclut de la manière suivante et sa conclusion mérite d'être méditée:

"Il n'y a pas lieu de se dissimuler que cette théorie (1) présente un danger considérable, non-seulement pour la production anglaise, mais encore et surtout pour celle des pays étrangers qui n'auront point, à l'égard du gouvernement canadien, les moyens de discussion que donne à la Grande-Bretagne sa qualité de suzeraine. C'est, en outre, un gros échec pour l'Union de Berne qui peut voir son action disparaître, par suite de l'exemple donné par le Dominion, dans la presque totalité de l'empire britannique. C'est un recul de la civilisation."

### LES PROGRES DU CANADA.

A l'occasion du quarante-quatrième anniversaire de la naissance du Dominion, c'est-à-dire de la Confédération des diverses provinces qui le composent, célébré le premier juillet courant, l'un de nos confrères, sous le titre: "Un bilan qui rendrait jaloux bien des peuples" donne les chiffres suivants, qui démontrent les immenses progrès accomplis par le Canada, depuis l'année 1867. Les chiffres sont tous énoncés en dollars.

"Le 19e siècle a été le siècle des États Unis, disait un jour, Sir Wilfrid Laurier, mais le 20e sera celui du Canada."

A l'occasion de l'anniversaire de la Confédération, n'est-il pas intéressant de faire l'inventaire des progrès accomplis par notre beau pays depuis 1867?

Il y a 44 ans aujourd'hui que les Pères de la Confédération dotaient le Canada d'une constitution lui permettant de se classer au nombre des nations du monde; il y a 44 ans que le Canada jouit d'une existence nationale et cet anniversaire, comme chaque fois qu'il se présente, va donner lieu, dans les différentes parties du pays, à des réjouissances générales.

Et il y a toujours lieu de se réjouir en effet, car quelle différence entre le Canada d'aujourd'hui et celui de 1867?

A cette époque sa population était de 3,371,591, tandis qu'actuellement elle atteint presque le chiffre de 8,000,000.

En 1867, le capital payé des banques était de 30 millions; en 1911 il s'élève à près de 100 millions.

\* \* \*

Les dépôts dans les banques sont montés de 37 millions à environ 100 millions.

Les dépôts dans les banques d'épargne sont passés de 4 millions à 60 millions.

\* \* \*

Les assurances sur le feu qui étaient de 188 millions en 1867, se chiffrent aujourd'hui à 1 billion 883 millions et celles sur la vie à 780 millions au lieu de 35 millions.

(1) L'intention du Canada de réglementer la propriété littéraire.

Les exportations d'articles manufacturés sont montés de 2 millions à 31 millions; les exportations de produits forestiers de 18 millions à 47 millions: celles de produits agricoles de 12 millions à 90 millions et enfin des produits animaux de 6 millions à 53 millions.

Quant aux exportations de blé elles ont sauté de 2 millions à 78 millions de boisseaux.

Les chiffres de l'année 1910 seuls sont tout simplement merveilleux.

Au mois d'octobre 1910 les dépôts en banque représentaient le joli total de \$829,855,337, qui constitue d'ailleurs un record. Les épargnes des Canadiens représentent \$122 par tête, le total en étant de \$915,892,503.

\* \* \*

Les emprunts du Canada pour l'année 1910 se sont élevés à \$215,000,000, la plupart de ces emprunts étant négociés en Angleterre.

Le revenu du Canada a dépassé la marque des \$100,000,000, le revenu pour l'année courante, d'après le rapport du ministre des Finances, étant de \$117,500,000 qui, en déduisant \$87,000,000 pour les dépenses autres que celles faites sur le compte capital, laisse un surplus de \$30,500,000.

\* \* \*

Les revenus des douanes pour l'année 1910-11 ont aussi battu tous les records; ils ont été, en effet, de \$72,343,866, au lieu de \$60,661,926 l'année précédente.

\* \* \*

Le Canada arrive aujourd'hui en tête de tous les pays du monde en ce qui regarde la production du nickel et de l'asbestos.

Troisième pour l'augmentation des réseaux de chemins de fer durant les dernières cinquante années.

Troisième pour le chiffre du commerce comparé à la population.

Troisième pour la production de l'argent.

Huitième pour la production de l'or.

Huitième pour la production du fer en gueuse.

Huitième pour la production de l'acier.

Neuvième pour la production du minerai de fer.

Dixième pour le tonnage des navires en acier.

\* \* \*

Les récoltes du Canada ont atteint une valeur de \$507,185,000 en 1910 avec 32,711,062 acres. Sur ce chiffre \$155,926,000 reviennent au Manitoba, à l'Alberta et à la Saskatchewan.

Le blé arrive en tête des produits de la terre avec 149,999,600 boisseaux. Les produits de la ferme représentent une valeur de \$98,000,000 dont \$75,000,000 pour la consommation locale et \$23,159,330 pour l'exportation. Le Canada vend 65 p. c. de ses exportations de fromage dans l'Empire britannique.

\* \* \*

Les exportations de produits agricoles du Canada

en 1909-1910 se sont élevées à \$90,433,747; celles des produits animaux à \$53,926,525, soit un total de \$144,360,262.

\* \* \*

L'immigration a aussi augmenté d'une façon prodigieuse.

Durant les dix dernières années, environ deux millions d'immigrants sont entrés en Canada.

Sur ce nombre 750,000 venaient d'Angleterre, 700,000 des États Unis et 550,000 des autres pays.

Durant cette même période l'Ouest a reçu plus d'un demi million d'immigrants. Les chiffres de l'immigration pour l'année 1910-11 constituent une augmentation de 49 pour cent sur l'exercice précédent.

\* \* \*

L'année 1911 promet de battre tous les records; l'on estime en effet à 500,000 le nombre des immigrants qui viendront s'établir en Canada durant cette période. Déjà 112,040 sont arrivés durant les quatre premiers mois de l'année et la qualité de ces immigrants est bien plus satisfaisante qu'auparavant. Durant le mois d'avril seulement le Canada a reçu assez d'immigrants pour peupler trente villes de bonne importance. Cela fait une moyenne de plus de 1,800 colons par jour.

La récolte de cette année promet aussi de battre tous les records. On estime en effet à 200,000,000 le nombre de boisseaux de blé qui seront récoltés cette année sur les dix millions d'acres en culture dans l'Ouest et il y a encore 100 millions d'acres incultes.

Plus de 65 millions de boisseaux de blé ont été exportés en 1910; ces chiffres seront doublés en 1911.

\* \* \*

Le développement du Canada depuis dix ans a été phénoménal.

Récoltes du Canada, 1900, \$160,000,000; 1910, \$507,185,000.

Lignes de chemins de fer, 1900, 17,657 milles; 1910, 31,767 milles.

Lignes de tramways, 1909, 533 milles; 1910, plus de 1,000 milles.

Trafic des canaux, 1900, 5 millions de tonnes; 1910, 45 millions de tonnes.

Nombre de bureaux de poste, 1899, 9,420; 1910, 12,887.

Bons et mandats de poste vendus, 1899, quinze millions; 1910, soixante-six millions.

Revenu des postes: 1899, \$3,182,930; 1910, \$7,953,547.

Lettres envoyées par la poste, 1899, 92 millions; 1910 456 millions.

Production totale de blé, 1900, 47,867,547 boisseaux; 1910, 149,989,600.

Blé récolté dans l'ouest canadien, 1900, 23,456,589 boisseaux; 1909, 147,482,000.

Superficie des terres en culture pour le blé dans l'ouest, 1900, 2,495,466 acres; 1910, près de 10,000,000.

Élévateurs, 1900, 523; capacité 18,789,000 boisseaux; 1910, 1840, capacité, près de cent millions de boisseaux.

Production des pêcheries, 1900, \$21,891,706; 1909-10, \$26,629,169.

Dépôts dans les banques, 1900, \$305,140,242; 1910, \$830,000,000.

L'expansion industrielle du Canada a, de son côté, marché à pas de géant et la valeur de la production pour 1910 a été de \$1,000,000,000.

\* \* \*

D'après le recensement de 1905, il existait en Canada 292 différentes sortes d'établissements industriels, mais ce nombre a considérablement augmenté depuis.

On estime à \$225,000,000 le chiffre du capital américain placé dans des succursales au Canada. Les exportations d'articles manufacturés ont été de \$31,494,915 en 1909-10.

\* \* \*

Le Canada continue à améliorer son système de transport par voie d'eau.

On discute en ce moment la construction d'un nouveau canal Welland, au coût de \$30,000,000, dans lequel pourraient passer des vaisseaux de 800 pieds de longueur.

Les arpentages préliminaires pour le canal de la Baie Georgienne ont été commencés; ce canal réduira de plus de cent milles la distance entre le lac Supérieur et Montréal; il coûtera plus de \$100,000,000.

Le creusage du chenal St-Laurent se continue; plus de \$10,000,000 ont déjà été dépensés mais le chenal qui aura alors 35 pieds de profondeur entre Montréal et Québec sera si bien éclairé que la navigation la nuit y sera des plus sûres.

Le gérant de la compagnie White-Star-Dominion a déclaré que ce chenal était le mieux éclairé et le mieux administré de tous chenaux du monde entier.

---

## COURRIER D'OTTAWA

---

Ottawa, 1er juillet.

Le mois écoulé n'a pas apporté grand changement dans la situation politique des partis et, bien que l'on entende beaucoup parler d'élections générales, que les deux partis s'y préparent activement, que toutes les dispositions soient prises comme si l'on était à la veille d'une consultation populaire, personne ne pourrait placer avec sécurité un pari sur la probabilité d'élections cet automne.

Le gouvernement, par la voix de ses ministres, qui sont en tournée a carrément dit qu'il n'avait pas le désir de faire les élections maintenant, qu'il avait encore droit à deux années de pouvoir, et qu'il ne dissoudrait les chambres que si l'opposition l'y forçait, en entravant la marche des affaires du pays par le refus du vote des subsides.

Car il ne faut pas oublier que l'opposition, qui se prétend si irrévocablement unie contre la réciprocité a toujours évité jusqu'à présent de provoquer un vote sur le fond même de la question de réciprocité.

Toute l'activité conservatrice a consisté à empêcher par tous les moyens possibles ses membres d'avoir à enregistrer dans un sens ou dans l'autre un vote qui fit connaître à leurs commettants s'ils sont pour ou contre l'ouverture du marché américain. Aussi ne faut-il faire aucun cas de leurs déclarations qu'ils n'ont pas tenté d'appuyer, et faut-il prendre avec beaucoup de grains de sel la protestation de leur désir de consulter le peuple.

Le whip conservateur a annoncé dans l'Ouest que l'opposition saurait bien forcer le gouvernement à soumettre la réciprocité au vote populaire. Les naïfs ont prétendu que cela signifiait que l'opposition allait forcer le gouvernement à faire des élections générales à l'automne.

Mais c'est aller beaucoup plus loin que M. Perley n'a été. Le fait est qu'il a employé une formule creuse à l'ombre de laquelle les conservateurs peuvent parfaitement encore laisser passer le budget et attendre dans une immobile protestation le sort de la réciprocité.

La vérité est que le gouvernement tient à faire passer la réciprocité et ne se soucie pas de faire d'élection avant le temps, mais que l'opposition d'un autre côté ne veut pas de réciprocité et serait bien heureuse qu'elle ne passât pas, sans avoir à se prononcer.

Tout dépend, en somme, comme je l'ai dit depuis le commencement, de ce qui se fera à Washington.

L'opposition, qui combat en parole toute intervention des États-Unis dans la politique canadienne, est guidée uniquement par le sénat américain pour sa conduite future.

Nous avons fait connaître au point de vue spécial du commerce français notre avis sur la réciprocité, que nous jugeons adverse aux intérêts français; mais nous sommes obligés d'avouer que seul le ministère tient une conduite franche et loyale.

Le gouvernement est prêt à faire voter ses amis pour la réciprocité, mais l'opposition cherche des chemins détournés pour empêcher ses amis d'avoir à voter contre elle.

Nous ne savons pas si le retour de Sir Wilfrid Laurier attendu pour le 10 juillet, changera la situation. Mais nous ne nous y attendons pas. Le vrai changement se produira le jour où Washington aura voté pour ou contre.

\* \* \*

En dehors des splendeurs du couronnement, des fêtes merveilleuses qui ont occupé les journaux durant deux semaines, les politiciens d'Ottawa se sont vivement préoccupés des résultats de la Conférence

Impériale, dont le premier ministre du Canada a été l'âme, pour employer la figure consacrée par les périodiques britanniques.

L'importance du rôle joué par Sir Wilfrid Laurier en cette circonstance montre bien la futilité des reproches que lui adressaient à son départ les fanatiques de l'impérialisme, furieux de la prétendue indifférence du premier ministre pour cette grande consultation interimpériale, de son dédain des programmes préparés, des formules sonores et des plans magiques.

Sir Wilfrid Laurier, confiant dans le système qui lui a toujours réussi, a refusé de se rendre en Angleterre en quémendeur; il est arrivé là, suivant l'expression populaire, les mains dans ses poches, ne demandant rien, mais l'oeil ouvert sur tout ce qui pourrait convenir au Canada. Et le succès a été parfait; il n'y a pas une question sur laquelle le Canada n'ait obtenu quelque avantage; soit comme satisfaction de sa politique préconçue, soit comme concession directe, ou avantage moral.

Il est merveilleux de voir avec quelle ampleur de vues, quelle autorité, Sir Wilfrid Laurier a transformé en réalisations pratiques, ce que l'on avait erronément appelé au début un programme négatif.

Je n'ai pas l'intention naturellement de passer en revue l'oeuvre de la Conférence Impériale de 1911; ce serait anticipé et les documents officiels manquent; mais je puis bien grouper ici quelques résultats qui me paraissent les plus intéressants.

La plus grave de ces questions est certainement celle des relations impériales entre les différentes parties de l'Empire. Il ne faut pas oublier que dès son origine, l'Empire Britannique fut une conception purement commerciale, qui devait être cimentée par la réciprocité commerciale entre ses diverses parties. L'idée de Zollverein dans l'esprit des disciples de Chamberlain, est l'idée mère de l'Empire Britannique. Les diverses questions de défense et d'armement n'en sont que des accessoires et des corollaires. Le principe initial était celui du mercantilisme, c'est-à-dire de l'ouverture des marchés coloniaux aux marchandises de l'Angleterre, par la conviction et par la persuasion, quand le temps des entrées en action par la force des armes était passé.

Il était inévitable que le thème du Zollverein impérial serait soumis à la Conférence, comme la panacée devant rendre l'Empire inébranlable. Mais cette idée de communauté de tarif et de traitement entre les colonies ne pouvait plaire à un autonomiste comme l'est Sir W. Laurier. L'idée d'une Union Douanière Impériale, très simpliste, est de la plus haute difficulté d'application. Sir W. Laurier l'a fait parfaitement sentir en disant:

"Il est conforme aux sentiments de loyalisme à la Grande-Bretagne et au reste de l'empire, que les diffé-

rentes parties de l'empire aient entre elles des relations commerciales aussi cordiales que possible.

"Mais la diversité des conditions économiques de chacune de ces parties rend impraticable un régime douanier commun.

"Le seul moyen pratique d'atteindre le desideratum exprimé, est donc de faire étudier, par une commission royale, où toutes les parties intéressées seraient représentées, dans quelles proportions et sur quels articles dans chaque dominion comme dans la Grande-Bretagne, il serait avantageux pour chacune et pour tous de faire des concessions douanières au reste de l'empire."

Le Canada, lui, ne cherche pas de solution à des difficultés. Cette solution il l'a trouvée dans la formule magique de Préférence Britannique qui convient à nos conditions propres et qui, s'appliquant d'abord à la métropole libre échangiste, peut être aussi accordée aux colonies-soeurs, à titre de réciprocité. Mais il eût été de mauvais goût d'insister pour imposer ce système aux autres colonies.

Sir Wilfrid Laurier a seulement demandé et obtenu que l'on confiât l'étude de cette question à une commission impériale et en acceptant cette solution, M. Asquith s'est plu à reconnaître que le Canada était le seul pays ayant fait quelque chose pour solutionner la question tandis que l'Union douanière lancée par M. Chamberlain n'avait pas fait un pas depuis qu'elle avait été suggérée par M. Chamberlain, et qu'il y avait donc entre les deux systèmes, toute la différence qui existe entre un projet et une réalisation.

Une autre difficulté grave et fort intéressante pour le commerce du Canada avec l'étranger a été également touchée, et est entrée dans la voie de solution.

Nous voulons parler des traités britanniques liant les colonies et accordant à certaines nations le traitement que ces colonies accordent aux nations les plus favorisées. Le Canada ayant reçu de la Grande-Bretagne son autonomie commerciale complète avait trouvé dans l'existence de ses traités un obstacle grave à la jouissance absolue de cette autonomie.

On en a eu l'exemple dans le cas du traité franco-canadien dont l'acceptation par le Sénat français faillit être empêchée par un traité de ce genre entre la Grande-Bretagne et la Suisse; et qui dut être renforcé de nouvelles concessions à la France, sans équivalence, pour compenser les avantages concurrents dont la Suisse devait jouir.

Aujourd'hui l'existence de ces traités britanniques est encore une entrave sérieuse à la réussite de la politique de réciprocité avec les États-Unis que le gouvernement canadien a adoptée.

Demander à la Grande-Bretagne de rompre tous les anciens traités où se trouve cette clause liant ses colonies, la prier de briser ainsi de ses mains toute l'arma-

ture de son système douanier, était une proposition osée et devant laquelle échouerait, croyait-on, Sir W. Laurier. Eh bien, il a eu l'audace et le génie de remporter cette victoire sur le préjugé traditionaliste de l'Angleterre. Après un débat très serré devant la Conférence, le gouvernement de la Grande-Bretagne a consenti à entamer des négociations avec les pays jouissant du régime de la nation la plus favorisée; pour permettre aux colonies autonomes de se retirer à leur gré de ces conventions, et pour leur rendre en un mot leur autonomie commerciale totale.

Il est difficile de prédire quel sera le sort de la tentative du gouvernement britannique, mais le fait seul qu'il a essayé, la vigueur dont il a déjà fait preuve en dénonçant les traités allemands et belges, montrent bien ce que peut faire l'entêtement britannique, une fois le point de direction hardiment pris.

La Grande-Bretagne veut donner à ses Dominions l'intégralité de leur autonomie, et on peut être sûr qu'elle n'aura pas de cesse tant qu'elle ne la leur aura pas donnée.

Je passerai en revue à la hâte les autres décisions de la convention qui feront sûrement l'objet de débats, et sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir, mais je tiens à les signaler dès aujourd'hui.

D'abord, l'acceptation par la métropole du principe de dissociation possible des marines coloniales de la marine britannique, la création de zones de défense propres auxquelles se limitera l'engagement de participation des colonies aux guerres de l'Empire Britannique; la création de deux titres de naturalisation permettant aux naturalisés britanniques des colonies d'acquiescer sous le couvert de la naturalisation limitée, la grande naturalisation ou naturalisation impériale quand ils auront complété les conditions imposées par la législation impériale; la protection des ouvriers canadiens contre le projet impérial de bourses de travail destinées à sauvegarder les ouvriers anglais contre le chômage en envoyant au Canada et en Australie des ouvriers anglais sans travail; les mesures prises pour réduire le prix des câblogrammes dans l'empire, et plusieurs autres mesures dont j'aurai à reparler.

Mais ceci suffit pour donner une idée de l'oeuvre très touffue accomplie par cette Conférence et du rôle primordial qu'y a joué notre premier ministre.

O'Rideau.

## VINS, LIQUEURS, SIROPS, ETC.

### Étalons de qualité pour la vente au Canada

Nous avons déjà parlé de la loi canadienne sur la falsification des substances alimentaires. Conformément aux dispositions de l'article 26 de cette loi, le Ministère du Revenu de l'Intérieur vient d'établir des

étalons de qualité pour les boissons diverses et les sucres de fruits.

Ci-dessous, nous publions in extenso ce document pour l'information de nos lecteurs.

Ces dispositions sont en vigueur depuis le treize mars 1911.

#### 1. Sucres de fruits frais.

1. Les sucres de fruits frais sont les produits liquides, propres et non fermentés, obtenus par le premier pressage de fruits frais et mûrs. Le nom qu'ils portent doit correspondre aux fruits d'où ils proviennent et ils contiennent au plus deux (2) p.c. d'alcool en volume (équivalant à trois et demi (3.5) d'esprit de preuve).

2. Le jus de pomme, le moût de pomme, le cidre doux, sont les noms donnés au jus de fruit frais obtenu de la pomme, c'est-à-dire au fruit du *Pyrus malus*. Ces sucres ont une densité spécifique (20° C.) d'au moins 1,0415 et d'au plus 1,0690. Ils contiennent en cent (100) centimètres cubes (20° C.) au moins six (6) grammes et au plus vingt (20) grammes de sucre total, sous forme de sucre réducteur, au moins vingt-quatre (24) centigrammes et au plus soixante (60) centigrammes de cendres de pommes, lesquelles contiennent au moins cinquante (50) pour cent de carbonate de potassium.

3. Le jus de citron est le jus de fruit obtenu du citron, ou fruit du *Citrus limonum* Risso. Ce suc a une densité spécifique (20° C.) d'au moins 1.030 et d'au plus 1.040; il contient au moins dix (10) p.c. de matières solides et au moins sept (7) p.c. d'acide citrique.

4. Le jus de raisin, le moût de raisin, sont les sucres de fruits frais obtenus du raisin, *Vitis species*. Ces sucres ont une densité spécifique (20° C.) d'au moins 1.0400 et d'au plus 1.1240. Ils contiennent en cent (100) centimètres cubes (20° C.) au moins sept grammes et au plus vingt-huit (28) grammes de sucre total, sous forme de sucre réducteur, au moins vingt (20) centigrammes et au plus cinquante-cinq (55) centigrammes de cendres de raisins, au moins quinze milligrammes et au plus soixante-dix (70) milligrammes d'acide phosphorique (P<sub>2</sub> O<sub>5</sub>).

5. Le jus de limon, ou jus de limon frais, est le suc de fruit frais obtenu du fruit du limon, *Citrus limetta*. Ce suc a une densité spécifique (20° C.) d'au moins 1.030 et d'au plus 1.040; il contient au moins dix (10) p.c. de matières solides et au moins sept (7) p.c. d'acide citrique libre. Son activité optique (pouvoir rotatoire à la lumière polarisée) oscille entre les limites plus 0.5 et — 0.5 de l'échelle Soleil-Ventzke, quand on l'observe dans une colonne de 200 mm. de long, à 20° C.

6. Le jus de poire, moût de poire, poiré désigne le jus de fruit frais obtenu des poires, le fruit du *Pyrus communis* ou *P. sinensis*.

## 2. Sucrs de fruits stérilisés.

1. Les sucrs de fruits stérilisés sont les produits obtenus en chauffant les sucrs de fruits frais suffisamment pour détruire tous les organismes présents. Le nom qu'ils portent doit correspondre aux fruits d'où ils proviennent.

## 3. Sucrs de fruits concentrés.

1. Les sucrs de fruits concentrés sont les sucrs de fruits propres et sains dont une partie considérable de l'eau a été évaporée. Le nom qu'ils portent doit correspondre aux fruits d'où ils proviennent.

## 4. Sucrs de fruits doux, sucrs de fruits édulcorés, sirops de fruits.

1. Les sucrs de fruits doux ou édulcorés, et les sirops de fruits sont les produits obtenus en ajoutant du sucre (sucrose) aux sucrs de fruits frais. Le nom qu'ils portent doit correspondre aux fruits d'où ils proviennent.

2. Les sirops de fruits stérilisés sont les produits obtenus par l'addition de sucre (sucrose) aux sucrs de fruits frais, et en chauffant ces sucrs suffisamment pour détruire tous les organismes présents. Le nom qu'ils portent doit correspondre aux fruits d'où ils proviennent.

## 5. Sucrs de fruits fermentés.

1. Le vin est le produit de la fermentation alcoolique normale du jus de raisins sains, propres et mûrs, ou diversements modifiés, suivie d'un traitement convenable en cave.

2. Tous les breuvages vendus ou offerts en vente comme vin porteront une étiquette très lisible indiquant le lieu de provenance, et ils devront être conformes à toutes les conditions exigées pour le vin, conditions établies par la loi sur les lieux de production.

3. Le vin fabriqué en quelque région que ce soit du Canada sera étiqueté de façon à indiquer la localité où il a été produit. Le nom spécifique de cette localité ainsi que les noms des fabricants seront considérés comme étant une description légale de l'article.\*

4. Le cidre, le cidre rude désignent le produit obtenu par la fermentation alcoolique normale du jus de pomme et le traitement ordinaire en cave. Il contient au plus sept (7) p.c. en volume d'alcool, et dans cent (100) centimètres cubes (20° C.) du cidre au moins deux (2) grammes et au plus douze (12) grammes de matières solides, au plus huit (8) grammes de sucre, sous forme de sucre réducteur, et au moins vingt (20) centigrammes et au plus quarante (40) centigrammes de cendres de cidre.

5. Le cidre mousseux, ou cidre champagne, est le cidre imprégné d'acide carbonique sous pression, soit en conduisant le résidu de la fermentation en récipients clos, ou autrement, avec ou sans addition de cidre ou liqueur de sucre. Ce cidre contient, dans cent (100) centimètres cubes (20° C.), au moins vingt (20)

centigrammes de cendres de cidre.

## 6. Liqueurs et breuvages de malt.

1. La liqueur de malt est un breuvage produit par la fermentation alcoolique, dans de l'eau potable, d'une infusion de malt d'orge et de houblon.

2. L'ale ou bière est un breuvage produit par la fermentation de surface, dans de l'eau potable, d'une infusion de malt d'orge et de houblon, avec ou sans autres substances amidonnées et saccharines. Elle contient dans cent (100) centimètres cubes (20° C.) au moins deux grammes et soixante-quinze centièmes (2.75) d'alcool soit l'équivalent de six (6) p.c. en volume d'esprit de preuve, au moins trois grammes et demi (3.5) d'extrait, et au moins onze centièmes (0.11) de gramme de cendres, surtout du phosphate de potassium.

3. Le porter et le stout sont des variétés d'ale ou bière faites en partie avec du malt ou de l'orge très torréfié. Sous tous les autres rapports, ces variétés sont conformes aux conditions exigées pour l'ale ou bière.

4. La bière lager est une bière produite par la fermentation de fond. Elle contient dans cent (100) centimètres cubes (20° C.), au moins trois grammes et demi (3.5) de matière extractive et onze centièmes (0.11) de gramme de cendres, surtout du phosphate de potassium, au moins deux grammes et cinquante centièmes (2.50) d'alcool, soit l'équivalent de quatre dixièmes pour cent en volume d'esprit de preuve.

5. La bière légère est une bière contenant dans cent (100) centimètres cubes, à 20° C., au moins deux (2) grammes d'alcool, soit l'équivalent de moins de quatre et quatre dixièmes (4.4) p.c. en volume d'esprit de preuve.

## 7. Liqueurs spiritueuses.

1. Par alcool brut ou liqueurs distillées on entend le distillat obtenu d'un moût fermenté de céréales, mélasse, sucre, fruits ou autres substances fermentables. Ce district contient toutes les essences volatiles, huiles essentielles, et autres substances dérivées directement des matières employées, et les alcools supérieurs, éthers, acides et autres corps volatils, congénères à l'alcool éthylique, produits durant la fermentation, qui sont portés aux températures ordinaires de la distillation, et dont la principale partie est constituée par des alcools supérieurs considérés comme alcools amyliques.\*

\*NOTE.—La définition de types de vins de fabrication canadienne est différée jusqu'à ce que de plus amples renseignements aient été obtenus.

\*NOTE.—Le mot alcool ici est restreint à l'alcool éthylique. Cela est conforme à l'usage ordinaire. Il est vrai que, comme terme scientifique, le mot alcool comprend non seulement l'esprit de bois (alcool méthylique) mais la glycérine (un alcool tri-hydrique), et des corps très nombreux, soit complètement inconnus en langue ordinaire, ou désignés par des noms spéciaux. Quand le mot alcool est employé sans terme modificateur spécial, il faut comprendre qu'il s'agit d'alcool éthylique. Quand on veut désigner l'alcool méthylique, l'alcool propylique ou un autre alcool, il faut ajouter les compléments méthylique, propylique, etc.

2. L'alcool, ou alcool du commerce, est l'alcool brut dont la plupart des constituants autres que l'alcool éthylique et l'eau ont été détachés. Cet alcool contient au moins quatre-vingt-quatorze parties et deux dixièmes (94.2) en volume d'hydroxide éthylique dans cent parties en volume (65 au-dessus de preuve). Néanmoins, ces esprits peuvent être au-dessous de ce degré de force, quand le pour-cent réel est lisiblement et distinctement énoncé sur chaque colis, paquet, bouteille ou autre, contenant de ces esprits.

3. L'alcool pur, l'esprit de Cologne, l'esprit neutre, l'esprit rectifié désignent l'alcool brut, dont tous, ou pour ainsi dire tous les constituants autres que l'alcool éthylique et l'eau ont été détachés. Cet alcool contient au moins quatre-vingt-quatorze parties et deux dixièmes (94.2) en volume d'hydroxide éthylique, dans cent parties en volume (65 au-dessus de preuve). Néanmoins, ces esprits peuvent être au-dessous de ce degré de force, quand le pour-cent réel est lisiblement et distinctement énoncé sur chaque colis, paquet, bouteille, ou autre contenant de ces esprits.

4. Le whiskey est un spiritueux obtenu par distillation d'un moût de céréales saccharifiées par le diastase de malt. Il contient au moins 42.75 p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à 75 p.c. en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées plus bas dans l'article 14.

5. Le whisky écossais est un whisky fabriqué en Ecosse, et contenant au moins 42.75 p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à 75 p.c. en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

6. Le whisky irlandais est un whisky fabriqué en Irlande, et contenant au moins 42.75 p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à 75 p.c. en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

7. Le brandy ou cognac est un spiritueux obtenu par la distillation du vin, et contenant au moins 42.75 p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à 75 p.c. en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

8. Le brandy factice et le brandy anglais sont des spiritueux composés, préparés par un rectificateur, par redistillation de spiritueux ayant acquitté les droits, et provenant des grains, avec des ingrédients aromatisants, ou par addition de substances aromatisantes à ces spiritueux. Ils contiennent au moins 42.75 p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à 75 p.c. en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

9. Le rhum est un spiritueux potable distillé directement des produits de la canne à sucre, dans les pays où se cultive la canne à sucre, et contenant au moins 42.75 p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à 75 p.c.

en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

10. Le rhum canadien est un spiritueux distillé au Canada avec de la mélasse canadienne, et contenant au moins 42.75 p.c. en volume d'alcool absolu, équivalent à 75 p.c. d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

11. Le rhum factice est un spiritueux composé, préparé par un rectificateur, par redistillation, avec des ingrédients aromatisants, de spiritueux ayant acquitté les droits, ou par addition de substances aromatisantes à ces spiritueux. Il contient au moins 42.75 p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à 75 p.c. en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

12. Le genièvre est un spiritueux potable, édulcoré ou non, distillé seulement par ceux qui détiennent un permis de distillateur ou rectificateur, et qui emploient les alambics et laboratoires relevant pour ces fins du contrôle de l'accise. Ce genièvre est fait avec des spiritueux de grains spécialement rectifiés et redistillés avec des baies de genévrier et autres herbes aromatisantes, et il contient au moins trente-sept (37) p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à soixante-cinq (65) en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

13. Le genièvre factice est un spiritueux composé, préparé par un rectificateur avec des spiritueux ayant acquitté les droits, par addition de substances aromatisantes à ces spiritueux. Il contient au moins trente-sept (37) p.c. d'alcool absolu en volume, équivalent à soixante-cinq (65) p.c. en volume d'esprit de preuve, sauf les exceptions énoncées dans l'article 14.

14. Ne sera pas considéré comme étant une infraction d'aucun règlement ou d'aucune définition ci-dessus le fait qu'une liqueur spiritueuse, désignée sous aucun des noms mentionnés dans les articles 4 à 13 inclusivement, contient un pour-cent moins élevé d'alcool absolu ou d'esprit de preuve que le pour-cent indiqué comme minimum dans la définition; pourvu que le pour-cent réellement contenu soit imprimé lisiblement et distinctement sur chaque colis, paquet, bouteille ou autre contenant de la dite liqueur spiritueuse.

15. Le mot mélange, appliqué à toute liqueur spiritueuse, signifiera que des liqueurs d'une même espèce sont mélangées: par exemple le whisky avec du whiskey, le brandy avec du brandy, etc.

16. Le mot composé, appliqué aux liqueurs spiritueuses, sera considéré comme signifiant que d'autres substances que l'article désigné, mais de nature inoffensive, ont été ajoutées à la principale liqueur spiritueuse, c'est-à-dire à la liqueur spiritueuse qui donne son nom au composé.

17. Les liqueurs, cordiaux, etc., sont des spiritueux composés, contenant du sucre et autres substances dis-

soutes, et préparés avec des spiritueux distillés, ou avec de l'alcool, par infusion, par distillation, ou par l'emploi d'essences, etc.

Les étalons ou types réglementaires ci-dessus énumérés seront en vigueur le 13e jour de mars prochain.

## LE SERVICE DES TABACS AU CANADA

(Suite).

Le Hazlewood d'Ontario, au contraire du Cuban, semble supérieur à celui de St-Jacques l'Achigan. Il y a là une anomalie qu'il s'agira d'éclaircir car, à première vue, on ne voit pas pourquoi certaines variétés de tabac pour filasses donnent de meilleurs résultats dans l'Ontario, tandis que d'autres donnent des résultats meilleurs dans Québec, d'autant plus qu'on peut les rattacher au même groupe, le "Havanensis."

Un lot de Big Havana essayé à Harrow fournit une filasse épaisse, d'un goût un peu pâteux et d'un arôme moyen, mais sa fermentation est difficile. Soumise à des températures très élevées, dans les masses de fermentation, la feuille du Big Havana présente encore des marbrures après le traitement, comme si la fermentation n'avait pas été suffisante.

D'après ce qui précède, il semble désormais inutile d'essayer dans Essex la culture des seed leafs à tissu léger. Peut-être obtiendra-t-on dans cette partie du Canada de bons résultats avec le Big Ohio, grâce à la durée plus longue de la saison favorable qui rend plus facile le séchage d'un tabac particulièrement développé, mais les produits délicats comme le Comstock Spanish et le Brewer Hybride, devront être cultivés dans les secteurs appropriés de la province de Québec.

Il est temps de mentionner l'Hybride Comstock-Sumatra, obtenu par nous en 1908 à St-Césaire et cultivé pour la première fois en 1909 sur notre station de Saint-Jacques l'Achigan. Ce tabac possède des qualités remarquables. La forme de la feuille est particulièrement avantageuse: ovale et permettant d'en tirer le nombre maximum d'enveloppes. Le tissu est fin, tout en étant solide, et les nervures, au lieu d'être saillantes, se perdent dans le tissu, ce qui permet d'employer ce tabac comme binder dans la confection des cigares supérieurs recouverts en Sumatra. La combustibilité est bonne. Le rendement en poids par arpent est de beaucoup supérieur à celui du Comstock Spanish, en raison du développement plus grand de la feuille, et surtout, du nombre plus grand de feuilles que l'on peut laisser sur la plante au moment de l'écimage. Indépendamment de ces qualités, qui en font un tabac industriel de premier ordre, il possède l'avantage de mûrir rapidement, de sécher plus facilement et plus régulièrement que le Comstock, et d'être moins sensible à la rouille. Tandis que les feuilles de pied du Comstock de la station de St-Jacques por-

taient de nombreuses traces de rouille, celles du Comstock-Sumatra ne semblaient pas le moins du monde attaquées. Cette particularité montre que les feuilles de pied de l'Hybride sont plus résistantes et plus élastiques que celles du Comstock et, de fait, la manipulation de la petite quantité de Comstock-Sumatra que nous avons pu récolter n'a pour ainsi dire pas donné de déchet, tandis que pour le Comstock, si l'on désigne sous cette dénomination les feuilles basses, déchirées, sans texture suffisante pour être d'une bonne utilisation, ce dernier est évalué à un minimum de 5 à 6 pour cent.

En ce qui concerne spécialement les tabacs qui constituent la base de la culture du comté d'Essex, un essai de culture du Burley est en cours sur notre station de Harrow. Les expériences entreprises ont pour objet de démontrer les avantages de la culture en rotation et d'établir quelle est la meilleure fumure pour cette variété de tabac. Par l'emploi de la rotation, nous espérons éviter la fatigue des terres que l'on constate sur certains sols du comté d'Essex où le Burley a été cultivé, pendant trop longtemps, d'une manière consécutive. Par l'emploi rationnel des engrais, nous pensons augmenter les rendements en poids et améliorer la qualité. Les résultats obtenus sur notre station de Harrow dès la première année, sont des plus encourageants. Dans certains cas le rendement en poids s'est élevé jusqu'à près de 2,500 livres par acre. Ce rendement, de beaucoup supérieur à la moyenne, justifie la mise de fonds qui représente l'emploi des engrais. En effet, déduction faite des dépenses occasionnées par l'emploi de ces derniers, les rendements en argent, calculés au prix du marché pour l'année 1909, se sont élevés jusqu'à \$323.00 par acre. Une pareille récolte, déduction faite des frais de culture, représente un bénéfice net d'au moins \$250.00 par acre.

Une attention spéciale est accordée, sur la station de Harrow, à la culture et au séchage des tabacs Virginie. La culture de ces derniers, relativement récente dans le comté d'Essex,—elle n'est pas encore sortie de la période expérimentale,—semble devoir y être possible et avantageuse. Tous les sols ne se prêtent pas indifféremment à la culture des tabacs jaunes, mais certains coteaux graveleux semblent parfaitement lui convenir. Les résultats obtenus dès la première année sont favorables et nous pensons, dans un délai très rapproché, être en mesure de généraliser dans Essex les méthodes employées dans le procédé du "flue curing." Si les cultivateurs d'Essex, qui possèdent des terres convenables, les consacrent à la culture des Virginies, la production du Burley dans l'Ontario sera peut-être légèrement diminuée, ce qui n'est pas un inconvénient. On sait que pendant certaines années, on a constaté une surproduction des tabacs de cette variété, les prix du Burley seraient donc plus réguliers à l'avenir. D'autre part, la production d'une quantité

plus ou moins importante des tabacs du type Virginie permettrait de répondre en partie à la demande des manufacturiers pour les tabacs de ce type que l'on importe au Canada en quantités considérables.

Une attention spéciale a été accordée à la question des semis. Cette dernière est de la plus haute importance pour les planteurs de la Province de Québec, qui doivent prendre toutes les précautions possibles pour obtenir leurs plants de semis vers la fin du mois de mai ou au commencement de juin, et cela malgré un printemps généralement rigoureux. La couche chaude s'impose donc dans cette partie du Canada, et les expériences entreprises ont eu pour objet d'enseigner aux cultivateurs canadiens les moyens d'en tirer le meilleur parti possible. Malgré les conditions de climat plus favorables du comté d'Essex, il est probable que la couche chaude remplacera peu à peu, les couches généralement employées dans cette partie du Canada. Les planteurs du comté d'Essex ont en effet éprouvé en 1909 les inconvénients qui résultent de l'emploi de semis insuffisamment abrités. Il est certain que l'insuffisance de plants de semis en 1909 a réduit considérablement la superficie qui aurait été plantée en Burley au cours de la dernière campagne. D'après les prix payés l'an dernier pour ce tabac, on peut juger de la perte subie par les planteurs qui ont dû réduire leur culture.

Les bulletins No. 8 et No. 9 du Service des Tabacs, en ce moment en préparation, et qui seront publiés dans un délai très prochain, mentionnent les résultats obtenus pendant l'année 1909 sur nos différentes stations.

La question de la production des graines a été l'objet d'une attention toute particulière. Elle a été étudiée expérimentalement, surtout sur la ferme expérimentale centrale, à Ottawa, où nous possédons un petit champ de démonstration. Si les planteurs canadiens veulent se conformer aux indications qu'ils trouveront contenues dans nos bulletins Nos. 6 et 8, ils seront en mesure de produire économiquement de la graine de tabac de première qualité et d'améliorer leurs types. C'est le moyen le plus sûr d'obtenir et de maintenir de bons rendements. Les graines de tabac cultivées d'après la méthode que nous proposons donnent un rendement germinatif de 85 pour cent à 100 pour cent. L'emploi d'appareils spéciaux pour la séparation des graines lourdes et des graines légères est toujours une prudente précaution, mais, à défaut de ces derniers en se conformant à nos indications, on est assuré d'obtenir des graines lourdes et d'une bonne qualité.

Les graines récoltées sur les différentes stations ont été distribuées gratuitement et très libéralement. L'objet de cette distribution a été premièrement: de fournir aux planteurs de tabac les graines de choix nécessaires à leur culture de 1910; deuxièmement, de dé-

placer les graines de qualité inférieure trop souvent employées par des cultivateurs incapables de vérifier la provenance des semences qu'ils emploient. L'emploi de graines sélectionnées, obtenues dans les centres mêmes de culture, conduira rapidement à l'amélioration des types, avec ce résultat pratique que la récolte, plus uniforme, pourra s'écouler plus facilement et à des prix plus avantageux.

---

## AVIS IMPORTANT

---

M. Jules Roy, armateur, 24 Quai Gaston Boulet, à Rouen, nous informe qu'il enverra à Montréal, dans le courant de l'été prochain, deux ou trois navires qui partiront de Rouen avec des fonds de chargement en sable, ce qui lui permettra d'offrir des tarifs de fret très-réduits pour d'autres marchandises.

Ceux de nos lecteurs que cette offre peut intéresser sont priés de communiquer avec M. Roy qui leur donnera tous renseignements utiles sur la capacité de ses navires, les dates approximatives de départ et d'arrivée, etc., etc.

---

## TABLEAU COMPARATIF DES DISTANCES, DES MONNAIES, DES POIDS ET MESURES EN USAGE EN FRANCE ET AU CANADA

---

### Mesures de longueur.

#### FRANCE

1 millimètre: 0 inch ou pouce 03937.  
1 centimètre: 0 pouce 39371.  
1 décimètre: 3 pouces 93708.  
1 mètre: 39 pouces 37079 ou 1 yard 0936.

L'unité est le mètre, la dix millionième partie du quart du méridien terrestre.

#### CANADA

1 inch ou pouce: 0 m. 025399.  
1 pied: 0 m. 304794.  
1 yard: 0 m. 91438.  
L'unité est le yard (la verge).  
10 lignes font un pouce.  
12 pouces font un pied.  
3 pieds font 1 yard.

### Mesures itinéraires.

#### FRANCE

1 kilomètre: 0 mille 62138.  
1 lieue (4 kilomètres): 2 milles 48552.

#### CANADA

1 mille: 1 kilomètre 6093.  
3 milles (1 lieue): 4 kilomètres 8279.

### Mesures de superficie.

## FRANCE

1 centimètre carré: 0.1550 pouce carré.

1 mètre carré: 1,19603 yard carré.

1 are: 119,6033 yards carrés.

1 hectare: 2,4711 acres.

L'unité est l'are, 100 mètres carrés ou un carré de 10 mètres de côté.

## CANADA

1 pouce carré: 6.4513 centimètres carrés.

1 pied carré: 0.0928 mètre carré.

1 yard carré: 0.8360 mètre carré.

1 are: 0.4046 hectare.

L'unité est le yard (verge) carré.

144 pouces carrés font 1 pied carré.

9 pieds carrés font 1 yard carré.

30¼ yards carrés ou 272¼ pieds carrés font 1 verge.

40 verges font 1 perche, et 4 perches font 1 acre.

(A suivre)

---

 ÇA ET LA.
 

---

On vient de mettre en circulation à Ottawa un nouveau billet de banque du Dominion, de un dollar. L'effigie de lord Grey, gouverneur général du Canada remplace sur ce nouveau billet, celle de lord Aberdeen, l'un de ses prédécesseurs; on remarque aussi quelques autres différences dans le dessin.

D'autre part, la Monnaie d'Ottawa émettra, dès les premiers jours de juillet, du billon à l'effigie de Georges V; les pièces d'argent et d'or continuent à porter l'effigie d'Édouard VII, les nouvelles matrices n'étant pas encore prêtes.

Enfin, on annonce que des timbres-poste canadiens à l'effigie du nouveau roi seront mis en vente vers le milieu du mois d'août, leur dessin ayant été approuvé.

\* \* \*

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la découverte de diamants minuscules — ou plutôt de poussière de diamant — faite tant en Colombie Anglaise que dans la province de Québec. Il s'agit, maintenant, de les extraire du fer chromé, opération délicate. La commission géologique vient d'envoyer l'un de ses membres en Allemagne pour obtenir un procédé d'extraction.

\* \* \*

Notre confrère, "Le Courrier de l'Ouest", annonce qu'une compagnie vient de se former à Edmonton, sous le nom de Edmonton Portland Cement, qui se propose de fabriquer du ciment.

Cette compagnie possède, à 130 milles à l'ouest d'Edmonton, sur la ligne principale du Grand Tronc Pacifique, de vastes terrains d'une superficie d'environ 360 acres contenant des dépôts de marne d'une profondeur variant entre 2 mètres et 6 mètres.

La construction de l'usine doit commencer incessamment; elle aura, à ses débuts, une capacité de produc-

tion annuelle de 312,000 barils de ciment.

\* \* \*

Le Canadian Northern Railway s'occupe activement de délimiter le tracé de sa voie transcontinentale; des équipes d'arpenteurs sont à l'oeuvre dans l'Alberta et dans la Colombie Anglaise et leurs travaux se poursuivent sans interruption; d'importants tronçons sont déjà terminés et la construction de la voie avance rapidement à l'ouest d'Edmonton.

Après l'achèvement de ces travaux gigantesques, le Canada sera doté de trois lignes de Chemin de fer qui traverseront le pays dans toute sa longueur, d'un océan à l'autre.

\* \* \*

Le gouvernement canadien se propose d'établir de nouveaux chantiers pour la construction des remorqueurs, barques et autres embarcations affectées au service public. Il vient, dans ce but, de faire l'acquisition de toute la partie sud de l'île Victoria située dans la rivière Ottawa, pour y installer ses ateliers.

\* \* \*

Dans notre bulletin de mai, nous avons parlé de la récente loi qui restreint les heures d'ouverture des bars dans toute la province de Québec.

Ainsi que nous le faisons prévoir, la constitutionnalité de cette loi est soumise aux tribunaux, à la requête de l'Association des débitants de liqueurs de Montréal, qui prétend que le parlement provincial n'avait pas le pouvoir de légiférer en cette matière, qui est du ressort exclusif de la Législature fédérale. En attendant l'issue de ce procès, qui peut se faire attendre plusieurs années, la loi reçoit son exécution.

Quels résultats a-t-elle donnés jusqu'ici? Ils sont assez curieux. Depuis sa mise en vigueur, premier mai dernier, le nombre des individus arrêtés pour cause d'ivresse le samedi et le dimanche dans la ville de Montréal, a exactement doublé. En d'autres termes, depuis que les bars ferment à sept heures, au lieu de minuit, les cas d'ivresse ont augmenté de cent pour cent.

D'autre part, le chef de police de Montréal se plaint de l'existence de nombreux débits clandestins que la nouvelle loi a fait éclore et auxquels il lui faut donner la chasse, ce qui complique considérablement les occupations de ses agents. Ceci explique cela.

\* \* \*

Le gouvernement canadien va tenter d'acclimater le renne dans la partie septentrionale de la province d'Alberta. Dans ce but il vient d'acheter au Dr. Grenfell, du Labrador, un troupeau de cinquante rennes; le prix a été de cinquante-et-un dollars par animal. Ces rennes seront amenés à Québec, par bateau, vers le mois de septembre; de ce dernier point ils seront expédiés par chemin de fer à Edmonton ou à Athabasca Landing, si la voie ferrée du C. N. R. est terminée à temps. Des radeaux seront alors construits pour

transporter le troupeau tout entier au Fort Smith, qui est le lieu de destination des rennes.

L'élevage du renne a donné de très bons résultats au Labrador. Les conditions climatiques et autres se sont trouvées convenir parfaitement à ce genre d'élevage, et le troupeau qui était à l'origine de trois cents têtes atteint aujourd'hui, par accroissement naturel, environ quinze cents têtes.

Ces rennes font d'excellentes bêtes de trait au Labrador, et de plus, les femelles donnent un lait nourrissant, tandis que la chair des jeunes animaux constitue un aliment de premier choix. On croit que les essais d'acclimation et d'utilisation du renne en Alberta-nord donneront des résultats non moins satisfaisants.

On compte largement sur ces animaux pour remplacer les chiens de trait, utilisés pour les voyages d'hiver; ce qui serait un immense avantage pour la population du nord.

La grande difficulté actuelle des voyages d'hiver réside dans l'alimentation des chiens de trait. Cette difficulté cesse avec l'utilisation du renne qui se nourrit des mousses et des herbes sèches enfouies sous la neige et qui, avec une semblable nourriture, donne non seulement une longue journée de travail, mais encore un lait excellent.

On croit que les essais qui seront tentés l'hiver prochain au Fort Smith donneront des résultats entièrement satisfaisants et rendront les voyages d'hiver aussi rapides que sûrs.

D'autres dépôts de rennes seront établis par la suite dans le nord de la province, et le gouvernement s'efforcera d'intéresser les indiens et les métis à ce nouvel élevage. La région du Fort Smith abonde en mousses qui constituent l'aliment de prédilection des rennes.

Le grand éleveur de rennes du Labrador, le Dr. Grenfell, enverra deux hommes avec le troupeau pour indiquer les soins à donner aux animaux et veiller à ce que rien de fâcheux ne survienne durant le voyage. Une quantité énorme de mousse pressée sera expédiée du Labrador en même temps que les rennes afin de fournir à ceux-ci une nourriture suffisante jusqu'à ce qu'ils soient parvenus au terme de leur long voyage.

Cet essai d'acclimation est l'un des résultats directs du voyage que fit l'un des ministres canadiens, l'hon. Frank Oliver, dans l'extrême-nord l'an dernier.

Durant son voyage le ministre de l'intérieur eut l'occasion de se rendre compte des difficultés que l'on éprouve à se déplacer à de grandes distances dans une région absolument dépourvue de tout moyen de communication et il lui vint aussitôt l'idée que l'introduction du renne dans le nord pourrait remédier puissamment à la situation.

Cet essai d'acclimation sera suivi avec intérêt par les membres de la police montée stationnés dans le nord, les trafiquants de fourrures, etc.

On se préoccupe d'acclimater l'autruche au Canada et d'en faire l'élevage.

Un allemand récemment arrivé au pays et qui a pratiqué cet élevage en Afrique vient d'acheter une ferme près de Wardner (Colombie Anglaise) qu'il se propose de peupler d'autruches. Il prétend que les conditions climatiques de cette région conviennent parfaitement à cette industrie.

\* \* \*

D'après l'édition 1911 de l'annuaire des Journaux Canadiens qui vient d'être publié, le Canada et Terre-Neuve ont ensemble 136 journaux quotidiens, 1,102 journaux hebdomadaires ou semi-hebdomadaires, 205 journaux mensuels ou semi-mensuels et 23 autres journaux publiés moins fréquemment.

\* \* \*

Dès les premiers jours de juillet, il a été moissonné doublé à Ste Catherine et d'autres fermiers s'apprentent à faire leurs moissons dans quelques jours. C'est là un exemple bien rare de précocité. Ceci est d'autant plus remarquable que les céréales maintenant récoltées n'ont été semées que fin avril.

\* \* \*

En 1910, la consommation d'alcool par tête au Canada s'est élevée à 0.859 gallon (un gallon égale quatre litres et quarante-huit centilitres) au lieu de 0.815 gallon en 1909; celle de la bière a atteint 5,437 gallons au lieu de 5,276, c'est-à-dire environ vingt-cinq litres par tête.

La consommation du tabac a été de 3,011 livres par tête au lieu de 2,940 pour l'année précédente. (livre anglaise, 454 grammes).

\* \* \*

On se propose de construire à Montréal, la saison prochaine, un hôtel de dix étages, le Mount-Royal Hôtel, qui sera entièrement en marbre.

Les 2,000 mètres cubes de marbre qui seront nécessaires seront extraits des carrières de Phillipsburg, (Etats Unis).

\* \* \*

A la fin de mars 1910, il n'y avait, à Winnipeg, que treize maisons de commerce s'occupant de la vente des automobiles; il y en a maintenant trente-une et certaines d'entre-elles vendent jusqu'à cinq et six marques. On compte quatre-vingt-quinze marques différentes d'automobiles en service à Winnipeg.

\* \* \*

Les meilleurs renseignements continuent à arriver de toutes parts sur les récoltes; seuls, les blés d'automne sont moins satisfaisants, ayant quelque peu souffert des froids du printemps.

Les superficies ensemencées en blé d'automne ont augmenté de 4.5 pour cent sur celles de l'an dernier; le blé de printemps a augmenté de 13.7 pour cent. Au

total, le blé couvre une surface de 10,503,400 acres, au lieu de 9,294,800 acres en 1910 et l'avoine est cultivée sur 10,279,800 acres au lieu de 9,864,100 acres en 1910. (L'acre vaut 40 ares).

\* \* \*

Un autre indésirable :

Un matelot comparait devant un magistrat de Montréal, accusé d'avoir déserté son navire ancré dans notre port. Son capitaine dépose comme témoin et annonce que le paquebot doit repartir le lendemain.

"Fort bien, dit le juge, je le condamne à vingt-quatre heures de prison. Capitaine, ajoute-t-il, vous viendrez le chercher demain et on vous le remettra."

"Mais, proteste le capitaine, gardez-le; je n'en veux plus à mon bord, c'est un trop mauvais sujet."

"Précisément, rétorque le juge, c'est parce qu'il est mauvais sujet que je vous ordonne de l'emmener. Le Canada n'est pas un dépotoir où l'on puisse se débarasser d'individus de ce genre."

Et force demeura à la loi.

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. J. R. Genin, président de l'Union Nationale Française et ancien vice-président de notre Chambre de Commerce vient d'être nommé par le gouvernement français officier de l'Instruction Publique.

Toutes nos félicitations à M. Genin pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

\* \* \*

M. Belliard, président de la Chambre de Commerce française d'Anvers et M. Gouverneur, premier vice-président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles ont été récemment décorés de la Légion d'Honneur.

Nous sommes heureux de voir récompenser leurs mérites et leurs travaux; nous n'avons pas oublié la cordialité de la réception faite à nos délégués au Congrès de Bruxelles, l'an dernier, par ces messieurs.

\* \* \*

L'Alliance Française de Montréal a procédé, le 12 juin dernier, à ses élections annuelles.

Presque tous les membres du bureau sortant ont été réélus. M. Gonzalve Désaulniers a été choisi de nouveau, comme président; M. A. F. Revol a été élu vice-président; il succède à M. C. A. Chouillou, démissionnaire. M. Marcel Beullac, le colonel Meighen, M. G. W. Parent ont été appelés à faire partie du bureau de direction.

\* \* \*

Un groupe de canadiens amis de la France se propose d'organiser à Montréal une filiale du comité France-Amérique, qui porterait le nom de France-Canada.

Quelques distingués personnages se sont réunis dans ce sens et ont jeté les bases de cette organisation.

Le comité provisoirement formé est ainsi composé: Présidents honoraires, M. le consul de France et M. Kleczkowski; président l'hon. Raoul Dandurand; vice-président, Sir Montagu Allan; secrétaire, Edouard Montpetit; trésorier, M. de Crèvecoeur. Membres du conseil de direction: l'hon. R. Lemieux, Sir L. A. Jeté, sir Alex. Lacoste, l'hon. Ald. Ouimet, Sir Shaughnessy Sir Montagu Allan, M. Chas. M. Hays, les sénateurs David, Beïque, Wilson; MM. G. W. Stephens, Leigh Gregor, F. J. Bisailon, E. Desaulniers, R. Genin, A. R. Revol, Henry Miles, Chs. Beaubien, M. E. F. Surveyer et le Dr. J. V. Cléroux.

\* \* \*

M. Alfred Kleczkowski, ministre plénipotentiaire en retraite, qui occupa avec une haute autorité pendant une dizaine d'années les fonctions de consul général de France au Canada est actuellement de passage au Canada.

Le distingué voyageur se déclare surpris et enchanté des énormes progrès accomplis par le Canada et spécialement par la ville de Montréal depuis son départ (novembre 1906).

La colonie française ne pouvait qu'accueillir avec le plus vif plaisir M. Kleczkowski dont elle a gardé le meilleur souvenir et qui représenta si dignement la France en ce pays.

\* \* \*

M. Alexandre Chayet, qui fut chargé pendant environ deux mois du Consulat Général de France au Canada est parti vers le milieu de juin pour Sydney (Australie) où il occupera les fonctions de Consul Général.

\* \* \*

Nous avons appris avec regret le décès, survenu à Lucerne (Suisse) de M. Albert Hébert chef de la très importante maison de commerce Hudon, Hébert & Cie, de Montréal. - C'est une perte sensible pour le commerce montréalais.

M. Albert Hébert était très-estimé en France, où il avait de nombreuses relations dans le haut commerce.

\* \* \*

Un monument à l'historien canadien Garneau, oeuvre du sculpteur français Chevré sera bientôt inauguré à Québec. M. Chevré est déjà l'auteur de la magnifique statue de Champlain, qui domine la rade de Québec; son talent est fort apprécié des canadiens.

\* \* \*

Plusieurs journaux canadiens proposent la réduction à dix centimes de l'affranchissement postal entre la France et le Canada.

Il y a trente mois que cette proposition a été émise par notre Chambre. Nous n'avons, malheureusement, pas obtenu gain de cause mais nous souhaitons bien vivement le succès du nouveau mouvement que l'on annonce.